

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ACTIA GROUP

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 15 074 955,75 Euros
Siège Social : 5, rue Jorge Semprun - 31400 TOULOUSE
542 080 791 R.C.S. TOULOUSE

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 11 septembre 2017 à 18 heures, au Siège Social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Autorisation à conférer au Directoire en vue de procéder à l'émission d'obligations simples pour un montant nominal maximum de 30 000 000 euros.

Seuls pourront participer à l'Assemblée :

- Les propriétaires d'actions nominatives inscrits en compte au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 7 septembre 2017 à zéro heure, heure de Paris ;
- Les propriétaires d'actions au porteur, inscrits en compte dans le même délai et qui auront adressé une attestation de participation délivrée par une banque, un établissement de crédit ou un agent de change au Siège Social.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de Commerce ;
- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- Voter par correspondance.

Depuis le 9 août 2017, soit avant le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration a été mis en ligne sur le site internet de la Société (www.actia.com).

Les Actionnaires peuvent demander par écrit au Siège Social de la Société ACTIA Group de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les Actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'Actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique accompagné de la photocopie recto-verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation à l'adresse suivante : (contact.investisseurs@actia.fr) ou par fax au : 05.61.17.44.04. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les Actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre [au Siège social] une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de Commerce ont été mis en ligne sur le site internet de la Société (www.actia.com) avant le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 9 août 2017.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de Commerce est mis à disposition au Siège Social.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de Commerce, tout Actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception adressée au Siège Social, par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante (contact.investisseurs@actia.fr) ou par fax au : 05.61.17.44.04. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Directoire

1704258